

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES SERVICES DU TRESOR

*REUNION du Bureau Exécutif
Paris – 25 juin 2019
Document préparatoire*



Les participants

Membres du bureau :

Président : M. Ekpao ADJABO, Togo

Vice-président : M. Mohamed Lemine OULD DHEHBY, Mauritanie

Vice-président : M. Henri LOUNDOU, Congo

Administrateurs :

M. Jérôme FOURNEL, représenté par Mme Sylvie STUREL, France

M. ASSAHORE Konan Jacques, Côte d'Ivoire

M. Herivelo ANDRIAMANGA, Madagascar

M. Nouredine BENSOUDA, Maroc

M. Cheikh Tidiane DIOP, Sénégal

Mme Tetiana SLYUZ, Ukraine

Invités :

M. Birahim GUEYE, Sénégal

M. Pape Sidy NDOYE, Sénégal

Secrétariat général :

M. Jean-Marc NIEL, Secrétaire général

M. Abdessamad KASIMI, Secrétaire général adjoint

Mme Cristel VOLPI, Chargée de mission

Commissaire aux comptes

M. Laurent ROUSSEAU

Ordre du jour :

1 – Point financier au 31/12/2018

2 - Programme d'activités 2019

- 2.1 Séminaire thématique – Hongrie
- 2.2 Colloque international – Togo

3 - Préparation de l'Assemblée générale

- 3.1 Suivi des décisions de l'Assemblée générale de Mauritanie (2018) et de la réunion stratégie du 25 janvier 2019
- 3.2 Renouvellement partiel du Bureau exécutif
- 3.3 Préparation des futures actions

4 – Questions diverses

1- Point financier au 31/12/2018

Le rapport financier et le rapport du commissaire aux comptes sont joints en **annexe 1**.

2- Programme d'activités 2019

2.1 Séminaire thématique - Hongrie

Ce séminaire se déroulera les 2 et 3 octobre 2019 et portera sur « le Compte Unique du Trésor - CUT, la gestion de la dette et de la Trésorerie. Les projets de programme et de termes de référence sont joints en **annexe 2**.

2.2 Colloque international - Togo

Le thème arrêté pour le colloque porte sur « **la maîtrise des risques** ». Il a été proposé lors de la réunion du Bureau exécutif du 25 janvier 2019 dans le cadre de la mise en place de la nouvelle stratégie.

Cet événement, suivi de l'Assemblée générale, se tiendra à Lomé (Togo), du **lundi 2 au mercredi 4 décembre 2019**, en accord avec le Président de l'AIST.

A l'instar du colloque de Mauritanie, l'Assemblée générale se déroulera après les travaux du colloque, soit le **mercredi 4 décembre 2019** (matin). Ce positionnement s'inscrit dans une logique « protocolaire » dans le cadre de la transmission de la présidence, non inscrite dans les statuts, et permet au Président sortant de présider l'événement jusqu'à l'entrée en fonction du nouveau Président à l'issue de l'Assemblée générale.

3- Préparation de l'Assemblée générale 2019

3.1 Suivi des décisions de l'Assemblée générale de Mauritanie (2018) et de la réunion stratégique du 25 janvier 2019

3.1.1 Base de calcul des cotisations

L'Assemblée générale a décidé d'appliquer un mode de calcul du montant des cotisations fondé sur les capacités contributives de chaque état, déterminées en fonction du montant de son Produit Intérieur Brut par habitant (PIB/hab), prix constants. Pour information : l'année de référence pour la cotisation N est : $N - 2$).

Les modalités de calcul des cotisations antérieures figurent ci-dessous :

Catégorie	RNB/hab	Montant de la cotisation
1	RNB/hab < 500 \$	1 500 €
2	500 \$ ≤ RNB/hab < 1 000 \$	2 000 €
3	1 000 \$ ≤ RNB/hab < 5 000 \$	2 500 €
4	5 000 \$ ≤ RNB/hab < 10 000 \$	3 000 €
5	10 000 \$ ≤ RNB/hab < 25 000 \$	4 000 €
6	RNB/hab ≥ 25 000 \$	6 000 €

En outre, le principe du différé de trois années en cas de changement de catégorie de cotisation.

3.2 Renouvellement partiel du Bureau exécutif

Conformément aux statuts de l'AIST, un renouvellement partiel du Bureau exécutif sera effectué à l'issue de l'Assemblée générale, qui se tiendra au Togo.

Les postes de Président et des deux Vice-présidents sont pourvus de droit : la présidence est confiée au pays organisateur du colloque de l'année suivante, les vice-présidences étant attribuées aux pays qui ont organisé le colloque en N-1 et N-2. Ainsi, la Présidence de l'AIST sera assurée par le pays qui organisera le colloque 2020 (à déterminer), les vice-présidences étant confiées aux pays organisateurs des colloques 2018 (Mauritanie) et 2019 (Togo).

Depuis l'Assemblée générale du Congo en 2017, le Bureau exécutif compte 6 administrateurs (décision de l'Assemblée générale du Koweït dans une résolution n° 12). Le Maroc et la France ont le statut de

membres permanents et sont donc administrateurs de droit.

En conséquence, quatre postes d'administrateurs sont à pourvoir. Les candidatures seront soumises au vote de l'Assemblée générale. Tout pays membre peut être candidat, dans la mesure où la qualité de membre s'accompagne de l'ensemble des droits et obligations prévus par les statuts.

Il est proposé d'envoyer un appel à candidatures aux postes d'administrateurs avant l'Assemblée générale pour permettre aux pays intéressés de soumettre leurs candidatures au vote de celle-ci.

Par ailleurs, les cinq membres sortants (le Congo, en tant que Vice-président ; la Côte d'Ivoire, Madagascar le Sénégal et l'Ukraine en tant qu'administrateurs) peuvent se porter candidats s'ils souhaitent se voir confier un nouveau mandat, les membres du Bureau étant rééligibles.

Il est rappelé que les statuts de l'AIST prévoient que la composition du Bureau exécutif doit « autant que possible, refléter la diversité géographique des membres de l'Association ».

3.3 Préparation des nouvelles actions

3.3.1 Programme 2020

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie, un séminaire thématique et un colloque seront organisés. Les thèmes précis de ces actions seront arrêtés à l'issue du colloque 2019.

3.3.2 Recensement des candidatures pour l'accueil des futures actions

Dans un souci d'anticipation et de bonne préparation des actions d'une part, et afin de veiller à un équilibre géographique dans le choix des pays d'accueil de nos événements d'autre part, il est proposé de recenser les candidatures pour les prochaines années (2020 et suivantes), en sollicitant les membres par messagerie électronique avant l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale est également l'occasion pour les pays de faire connaître leur candidature. Il est important pour les pays qui souhaitent accueillir une action de l'AIST de se faire connaître dès que possible, l'existence de candidatures multiples permettant ainsi de pallier l'éventuelle défaillance des pays candidats.

Cette pratique présente l'avantage d'offrir une meilleure lisibilité dans les perspectives de travail futures et de disposer d'une solution de repli en cas de désistement d'un pays pour des raisons internes. Il appartient ensuite à l'Assemblée générale de choisir le candidat retenu.

Il est rappelé que les pays candidats doivent être à jour de leurs cotisations.

4 – Questions diverses



Rapport financier au 31/12/2018 Exercice comptable du 01/01/2018 au 31/12/2018

1. Le compte de résultat de l'AiST.

Le tableau ci-après présente le compte de résultat (comptes de charges et comptes de produits) au 31 décembre 2018.

Compte de résultat AiST au 31 décembre 2018 exercice du 1 ^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018			
Charges		Produits	
Achat d'études et de prestations de services	2 681,14 €	Produit des cotisations	76 908,60 €
Achats non stockés de matières et fournitures	296,94 €	Autres produits exceptionnels	531,70 €
Frais de colloque annuel	25 961,29 €		
Frais de séminaire thématique	38 324,08 €		
Déplacements, missions et réceptions	684,00 €		
Services bancaires	1 201,10 €		
Charges diverses de gestion courante	1 661,36 €		
Résultat (Bénéfice)	6 630,39 €		
Total	77 740,30 €	Total	77 740,30 €

L'excédent des produits encaissés (77 440,30 €) sur les charges payées au cours de l'exercice (70 809,91 €) permet de dégager **un bénéfice de 6 630,39 €**.

1.1. Les produits encaissés et comptabilisés

1.1.1. Le produit des cotisations

Pour l'année 2018, le montant total des cotisations appelées auprès des pays membres le 21 septembre 2017, avec une échéance de paiement fixée au 31 mars 2018, s'élève à **69 000 €**. Il ne comprend pas les cotisations de Djibouti et du Tchad, pays suspendus jusqu'à la régularisation de leur situation (conformément à la résolution n° 3 prise lors de l'assemblée générale de Koweït-City du 16 novembre 2016).

En comptabilité, le produit des cotisations perçues du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 s'élève à **76 908,60 €**.

Au 31 décembre 2018, 6 pays présentent un compte créditeur correspondant à des paiements d'avance pour un montant total de 19 973,94 € à valoir sur les cotisations 2019 et postérieures.

À la même date, 16 pays sont débiteurs d'un montant total de 53 659,45 € représentatif des cotisations impayées au titre des années 2018 et antérieures, parmi lesquels :

- 9 pays doivent une somme n'excédant pas 100 € s'expliquant par le fait que les virements internationaux supportent des commissions prélevées par les établissements bancaires et aboutissant à ce que l'AIST encaisse en net une cotisation inférieure à celle qui est appelée ;
- 4 pays doivent une somme de 19 878,52 € (hors incidence des commissions bancaires prélevées sur les virements internationaux) répartie comme suit :

Pays	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Pays 1	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	9 000,00
Pays 2						2 000,00	2 000,00
Pays 3	1 378,52			1 500,00	1 500,00	1 500,00	5 878,52
Pays 4					1 500,00	1 500,00	3 000,00
Sous-total	2 878,52	1 500,00	1 500,00	3 000,00	4 500,00	6 500,00	19 878,52

- 2 pays suspendus (Djibouti et Tchad) doivent 32 625 €.

Après des relances mensuelles, un dernier rappel a été effectué le 5 décembre 2018 pour les pays qui n'avaient pas encore procédé au paiement de leur cotisation 2018.

1.2. Les charges payées et comptabilisées

Les principales dépenses payées en 2018 se répartissent comme suit :

▪ Frais de colloque annuel	25 961,29 €
XI^e colloque (Brazzaville, CGO, 2017) • Travaux de traduction (PV AG 2017 + synthèse du XI^e colloque – Brazzaville, Congo) • Travaux de transcription	1 566,56 € 709,50 €
XII^e colloque (Nouakchott, Mauritanie, 28-31/10/2018) • Mission préparatoire en janvier 2018 (08-12/01/2018) du SG + SGA – transport + hébergement • Achat billets avion (aller-retour Paris/Nouakchott) SG + CM + CAC • Frais d'interprétariat dans le cadre du XII^e colloque annuel • Frais de restauration SG + CM + CAC hors colloque • Hébergement hôtel Tfeila • Transferts taxi SG + CM	1 021,12 € 1 801,62 € 1 421,00 € 595,73 € 18 677,46 € 168,30 €
▪ Frais de séminaire thématique	38 324,08 €
Hanoi (Vietnam) – 28 et 29/03/2018 • Hébergement hôtel Army • Transferts taxi (SG + CM) • Frais de restauration SG + CM + animateur hors séminaire)	18 643,13 € 165,40 € 130,98 €
Agadir (Maroc) – 27 et 28 novembre 2018 • Achat billets avion (aller-retour Paris/Agadir) SG + CM • Transferts taxi (SG + CM) • Hébergement hôtel Sofitel	378,00 € 119,70 € 18 886,87 €
▪ Frais d'achat d'études et de prestations de services	2 681,14 €

• Travaux sur le site Internet de l'AIST + renouvellement du nom de domaine	2 681,14 €
▪ Achats non stockés de matières et fournitures	296,94 €
• Commande de stylos AIST	296,94 €
▪ Frais de déplacements, missions, réceptions	684,00 €
• Frais de déjeuner (Réunion du Bureau exécutif de l'AIST du 29/06/2018) + achat bouteilles d'eau	600,00 €
• Remboursement billet train CAC – Réunion du Bureau exécutif de l'AIST du 29/06/2018	84,00 €
▪ Frais de services bancaires	1 201,10 €
• Frais bancaires facturés par la Caisse des Dépôts, teneur d'un compte courant de l'association (commissions de gestion de compte bancaire, frais de carte bancaire, commissions sur opérations de change, frais de tenue de compte...)	233,00 €
• Frais bancaires facturés par le Crédit Agricole, teneur d'un compte courant de l'association (commissions sur virements bancaires reçus)	764,10 €
• Cotisation CB (Crédit agricole)	204,00 €
▪ Charges diverses de gestion courante	1 661,36 €
• Liquidation de la part de l'AIST pour les dépenses communes CREDAF-AIST 2017	1 501,36 €
• Abonnement à la revue Gestion et Finances publiques	160,00 €

NB : l'AIST doit 3 571,42 € au CREDAF au titre des charges mixtes supportées en 2018 par cette dernière association.

2. Le bilan de l'AIST.

Le tableau ci-après présente la situation financière et patrimoniale à la date du 31 décembre 2018.

	Situation au 31/12/2017	Situation au 31/12/2018
ACTIF		
1- Disponibilités		
Compte bancaire CDC*	13 034,43 €	27 542,04 €
Compte courant CA**	7 792,22 €	5 181,03 €
Caisse	232,03 €	132,87 €
2- Compte épargne		
Compte livret A – CA**	60 998,71 €	55 434,37 €
Total	82 057,39 €	88 290,31 €
PASSIF		
1- Report à nouveau		
Solde créditeur	99 692,74 €	81 659,92 €
2- Résultat de l'exercice		
Résultat	- 18 032,82 €	6 630,39 €
Total	82 057,39 €	88 290,31 €

* CDC : Caisse des Dépôts

** CA : Crédit Agricole

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE 2018

Créée en 2006, l'Association Internationale des Services du Trésor (AIST) est une association de type loi 1901 de la République Française dont l'organisation et le fonctionnement sont actuellement définis par les statuts et le règlement intérieur tels que modifiés en octobre 2017.

Par décision prise le 10 novembre 2014, l'assemblée générale tenue à Madagascar m'a nommé commissaire aux comptes de l'AIST. Mon mandat a été renouvelé le 31 octobre 2018, lors de l'assemblée générale tenue en Mauritanie.

En exécution de cette mission, j'ai l'honneur de présenter à l'assemblée générale le rapport relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2018, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'AIST ;
- les vérifications et les informations spécifiques.

Les comptes annuels ont été successivement arrêtés par MM. Didier CORNILLET et Jean-Marc NIEL, secrétaires généraux et trésoriers jusqu'au 30 août 2018 pour le premier et depuis cette date pour le second.

Un arrêté intermédiaire a été contradictoirement établi entre les secrétaires généraux sortant et entrant, sous le contrôle du commissaire aux comptes.

Le présent rapport de certification des comptes porte sur l'ensemble de l'exercice 2018 et est établi sur la base de l'audit réalisé sur place.

I- Certification des comptes annuels

J'ai effectué un audit selon les normes qui requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

À cet égard, il est rappelé qu'un audit consiste à examiner les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes ainsi que leur présentation d'ensemble.

La comptabilité de l'AIST est tenue selon le principe des recettes perçues et des dépenses payées (ou des « encaissements et décaissements »). Le secrétaire général tient cette comptabilité sur support informatique (le livre-journal étant établi avec un tableur de type Excel).

En 2018, l'activité de l'AIST a généré un bénéfice comptable de 6 630,39 € (pour mémoire, le résultat comptable 2017 était déficitaire pour 18 032,82 €).

Ce résultat prend en compte des éléments qui ne trouvent pas leur fait générateur dans l'exercice 2018, à savoir des avances de cotisations encaissées sur l'exercice pour 13 867,28 € et des arriérés de cotisations pour un montant de 2 485,00 €. Par ailleurs, en application du principe des

recettes perçues et des dépenses payées, le résultat ne tient pas compte des cotisations 2018 payées d'avance au cours des années antérieures (soit 2 750,00 €).

À la clôture de l'exercice 2018, 16 pays sont débiteurs d'un montant total de 53 659,45 € représentatif des cotisations impayées au titre des années 2018 et antérieures, parmi lesquels 4 pays doivent une somme de 19 878,52 € et 2 pays suspendus lors de l'assemblée générale du Koweït (Djibouti et Tchad) doivent 32 625,00 €.

La situation financière nette de l'AIST s'élève à 81 659,92 € au 31 décembre 2018.

Les pièces justificatives de recettes et de dépenses ont été intégralement vérifiées et le rapprochement bancaire a été réalisé de manière exhaustive. De même, les espèces ont été comptées et comparées au compte « Caisse ».

Ces différents pointages n'ont pas révélé d'anomalie.

Fort de ce constat d'ensemble, j'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

En conséquence, je certifie que les comptes annuels sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et patrimoniale de l'AIST à la fin de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

II- Vérifications et informations spécifiques

Au titre de l'exercice 2018, j'ai également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le contrôle des dépenses communes CREDAF-AIST fait apparaître une somme due de 3 571,42 € par l'AIST au CREDAF.

Enfin, l'association a acquis fin 2018 un logiciel comptable permettant de tenir une comptabilité d'engagement conforme à l'article L 612-4 du Code de commerce français conduisant à l'établissement d'un bilan, d'un compte de résultat et d'une annexe.

Ce logiciel de marque « Sage 50c Ciel » est labellisé et doté d'un certificat de conformité à la loi et aux exigences de l'administration fiscale.

Il a été procédé à l'établissement d'un bilan d'ouverture pour l'exercice 2019 qui sera donc tenu selon le principe « des créances acquises et des dépenses engagées ».

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport financier du secrétaire et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et sur les comptes annuels.

Le Commissaire aux comptes,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent Rousseau', written over a horizontal line.

Laurent ROUSSEAU

SÉMINAIRE THÉMATIQUE
Budapest - HONGRIE
2 et 3 octobre 2019

Compte Unique du Trésor - CUT -, gestion de la Trésorerie et de la dette

Programme prévisionnel

Mardi 2 octobre 2019		
Matin	9H00	Cérémonie d'ouverture - photo de groupe
	9H30	<i>Pause</i>
	10h00	Séance plénière : Présentation d'expériences pays et échanges
	13h00	<i>Déjeuner</i>
Après-midi	14h30	Travaux en ateliers : ▪ Atelier 1 : le CUT : structure et modèles organisationnels ▪ Atelier 2 : les contraintes liées à la mise en œuvre du CUT
	16h00	<i>Pause</i>
	16h30	Travaux en ateliers (suite)
	18h00	Fin des travaux
Mercredi 3 octobre 2019		
Matin	9h00	Travaux en ateliers : ▪ Atelier 3 : Quel impact du CUT sur l'optimisation de la gestion de la Trésorerie ▪ Atelier 4 : le CUT au service de la gestion de la dette
	10h30	<i>Pause</i>
	11h00	Travaux en ateliers (suite)
	12h30	<i>Déjeuner</i>
Après-midi	14h00	Préparation de la synthèse générale par les rapporteurs et les animateurs
	15h00	Séance plénière : Synthèse générale
	15h30	<i>Pause</i>
	16h00	Cérémonie de clôture

SÉMINAIRE DES DIRECTEURS

Budapest - HONGRIE

2 et 3 octobre 2019

Compte Unique du Trésor - CUT -, gestion de la Trésorerie et de la dette

Termes de référence

1- Contexte

Dans un contexte international et régional en profonde mutation marqué par une rareté des ressources, la volonté pour l'administration de rendre compte de façon exacte et complète des opérations des administrations publiques, mais aussi la quête d'efficacité et d'accroissement de la transparence dans la gestion de deniers publics avec en ligne de mire une meilleure gouvernance, la mise en place du CUT constitue une étape clé dans le dispositif de rénovation de l'Etat.

Le CUT s'inscrit également dans le cadre des réformes comptables dont la tendance se profile à l'international et qui pousse vers une certaine normalisation et standardisation des systèmes comptables.

Le CUT concourt à l'amélioration substantielle de la gouvernance financière.

La mise en œuvre du CUT cristallise deux enjeux majeurs à savoir : **l'optimisation de la gestion de la trésorerie et l'amélioration de la gestion de la dette de l'Etat.**

2- Compte unique du Trésor : concept et structures

2.1 Définition et intérêt du CUT

Le CUT est un dispositif qui consiste à centraliser en un seul compte bancaire, l'ensemble des fonds publics. Il est fondé sur le principe de l'unité de caisse et de la trésorerie. Le principe de l'unité s'appuie lui-même sur le principe de fongibilité de tous les avoirs liquides, quelle que soit leur utilisation finale.

Le CUT permet en premier lieu aux Etats de faire face en temps opportun à ses engagements, évitant l'accumulation des arriérés de paiements qui asphyxient les opérateurs du secteur privé. Il permet, en second lieu, de gérer les liquidités publiques de façon optimale en vue d'éviter que le gouvernement ne supporte des coûts d'emprunts élevés alors que des liquidités oisives existent sur des comptes bancaires d'entités publiques. Le CUT permet aussi de disposer d'une information consolidée et en temps réel sur toutes les ressources publiques et les liquidités disponibles.

2.2 Le périmètre du CUT varie d'un pays à l'autre

Le périmètre du CUT est une question centrale qui varie en fonction du cadre institutionnel, législatif et réglementaire de chaque pays et peut avoir un effet structurant sur la manière de la mise en place et l'implémentation du concept.

Le CUT ne signifie pas pour autant un « unique compte ». Il peut en effet se traduire par une agrégation de plusieurs comptes qui représenteront autant de sous comptes.

En ce qui concerne l'architecture du CUT, il faut souligner qu'il n'existe pas de modèle ou de configuration unique. Deux modèles principaux existent :

- ✓ la structure centralisée lorsque tous les encaissements et décaissements de l'Etat passent par un compte unique ouvert à la Banque centrale ;
- ✓ la structure répartie lorsqu'il existe en dehors du compte principal du CUT d'autres comptes bancaires reliés.

3- Les difficultés liées à la mise en place d'un CUT

Il y a plusieurs façons de mettre en œuvre un CUT selon les contingents spécifiques aux pays (réglementation, système bancaire, système de paiement etc.) et le degré souhaité de centralisation (ou de décentralisation) de l'exécution des opérations.

L'appropriation et l'appui politique est un élément clé de la réussite de la réforme du CUT. Une stratégie adaptée devrait être mise en place pour impliquer l'ensemble des parties prenantes, faire converger les points de vue et pérenniser les effets de la réforme.

Ces aspects peuvent être débattus afin de capitaliser sur les bonnes pratiques des différents pays.

4- L'impact du CUT sur la gestion de la trésorerie

Loin de représenter une activité secondaire, la gestion de la trésorerie constitue une fonction vitale de la gestion financière publique en ce sens qu'elle vise à assurer, à tout moment, la continuité financière de l'Etat.

Les difficultés structurelles de trésorerie sont principalement liées à deux facteurs : d'une part, l'insuffisance de recettes et d'autre part, le manque de finesse dans la prévision des dépenses, qui se traduit par des écarts importants entre la prévision et l'exécution budgétaire.

Les tensions de trésorerie résultant de la non concordance entre les flux des recettes et du rythme d'exécution des dépenses, nécessite la mise en place d'un système efficace permettant à l'Etat de faire face à ses engagements, de limiter le recours à l'emprunt et de placer les excédents de trésorerie aux meilleures conditions.

Si la gestion d'un compte unique et les voies d'amélioration de son efficacité constituent un axe majeur de la gestion de la trésorerie. Il ne s'agit pas uniquement de recueillir des informations à jour sur les soldes et mouvements de trésorerie mais de faire du CUT un outil de prévision pour une gestion dynamique de la trésorerie.

Toutefois la mise en place d'un système de gestion de la trésorerie est grandement tributaire de l'existence d'un marché financier dynamique et robuste

5- L'impact du CUT sur la gestion de la dette

La gestion de la trésorerie et celle de la dette sont naturellement liées car d'une part, des instruments de la dette financent une partie des besoins de trésorerie, d'autre part l'encours de la trésorerie concourt au remboursement d'échéances de la dette et peut faire l'objet de placements financiers.

Les problèmes d'insuffisance de trésorerie liés notamment à l'éparpillement des fonds publics génèrent des coûts d'opportunité importants pour les Etats. Ainsi, au lieu de mobiliser des ressources existantes en raison de leur éparpillement dans plusieurs banques, les Etats sont contraints d'emprunter sur les marchés, ce qui renchérit considérablement le coût de cette ressource, et augmente la dette publique. Au final, les banques peuvent se retrouver à prêter à l'Etat avec les propres ressources de ce dernier.

Le CUT est donc un moyen destiné à optimiser la gestion de la dette. Son existence dispense l'Etat d'emprunter et de supporter des charges d'intérêts supplémentaires pour financer les dépenses de certains organismes publics lorsque certains d'autres conservent dans leurs comptes bancaires des encaisses oisives.

6- Les systèmes d'information préalables essentiels à la mise en œuvre du CUT

Pour réussir la mise en œuvre d'un CUT, l'amélioration du système d'information est un prérequis incontournable.

Le système bancaire doit disposer des capacités technologiques pour supporter le fonctionnement du CUT, la sécurité informatique prend donc tout son sens dans ces échanges automatisés.

La fiabilité et l'intégrité des opérations du CUT dépendent de plusieurs exigences clés, en effet tous les processus (de l'initiation, au paiement final et au rapprochement) devraient être automatisés et être réalisés sur des plateformes sécurisées.